

M. CHRISTIAN PLAETEVOET
22,rue de la TERRE A FROMAGE
78700 CONFLANS SAINTE HONORINE
Tel 06 85 02 90 23

22 avril 2018

:

Monsieur BRUNO LE MAIRE
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES
FINANCES
139 rue de BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

Référence PROTECTION DES DONNÉES - TRANSFERT DE RISQUES
Numero Fiscal 1988250811400C

Monsieur le Ministre des Finances

Je me permet d'intervenir directement auprès de vous faute de trouver dans votre organisation soit des réponses aux questions posées, soit des points de contact permettant de relayer des alertes. Il me semble en effet nécessaire d'attirer l'attention sur plusieurs dispositions qui me semblent importantes relatives tant au fonctionnement qu'au choix de gestion des finances publiques.

Le premier point porte sur les risques liés à des tentatives de fraudes informatiques.

J'ai personnellement reçu différents courriels m'annonçant par exemple que j'étais bénéficiaire d'un avoir fiscal ou d'une réduction d'impôts. J'ai relayée l'information plusieurs fois auprès de vos services afin que ceux-ci me confirment soit la pertinence de l'information soit me disent que les courriels étaient frauduleux. Je n'ai reçu aucune réponse. Qui porte la responsabilité d'une fraude éventuelle en raison de ce manquement ?

Le second point porte sur le projet de prélèvement à la source des impôts. Cette disposition implique que vos services transmettent aux organismes chargés de collecter la charge fiscale un taux de prélèvement. Cette informations consiste à fournir aux organismes collecteurs une information sur le montant global des ressources de l'assujetti. Cette informations permet ainsi à l'employeur d'influer sur la politique de rémunération. Elle se trouve ainsi en contradiction avec la loi sur la protection des données. Par ailleurs dans le cas de pensions versées elle induit une charge administrative et fiscale à des particuliers qui n'ont ni la compétences ni les moyens de les assumer. Enfin dans le cas ou le paiement des impôts n'est pas assuré par l'organisme ou la personne assujettie au transfert de

fonds, qui supporte le risques notamment dans les cas de faillites ou d'insolvabilité ? Il y a là une source d'inégalité de fait face à l'impôt.

Par ailleurs comme les modifications structurelles introduites par la gestion massive de données font que les citoyens vont avoir de plus en plus pour survivre de multiples employeurs leur situation de patrimoine et de ressources auront tendance à être de plus en plus diffusées les exposant ainsi à des risques de chantage ou d'extorsion de fonds qui assume ce risque ?

Cette disposition non seulement induit une dérogation aux dispositions RGPD mais en outre constitue un transfert de risques qui est asymétrique entre le citoyens et organismes collecteurs par conséquent est contraire à l'égalité de droit affirmée dans la Constitution.

Le troisième point porte sur votre communication et les modalités de paiement d' l'impôt en 2017. J'ai retourné comme auparavant le coupons pour le paiement. Constatant un mois après que mon compte n'était pas débité, j'ai fait plusieurs relances écrites auprès de la trésorerie. La seule prise en compte fut celle faite quand j'ai eu recours à un lettre sous forme recommandé avec accusé de réception, mais avec à l'appui la menace de payer la pénalité de 10 % et aucune précision sur le moyen de payer à utiliser, le chèque étant à présent proscrit . Comme je désire gérer mes paiements et en conserver la maîtrise, je payais traditionnellement mes impôts non définis au préalable (mes impôts fonciers ont été augmenté de plus de 20%) par chèque. Comme cela n'est plus possible j'aimerais savoir comment je puis payer les impôts dont le montant n'est pas déterminé à l'avance en en maîtrisant la trésorerie ? Les nouveaux délais de réception des avis d'imposition, sont devenus tellement courts que cela n'est plus possible. Les précédents délais couraient de juillet à décembre.

Le quatrième point sur lequel je voulais attirer votre attention, concerne votre fonction en matière de gestion économique, et porte sur la pratique de mise en concurrence dans les domaines de l'énergie et bientôt du transport. En ce qui concerne l'énergie la situation du service rendu par différents fournisseurs est quasi ubuesque : exemples

- Direct Energy face à l'inertie d'EDF avait un interlocuteur chargé de négocier le contrat de fourniture qui ne parlait pas français ou de manière incompréhensible. Comment s'engager dans ces conditions.
- Lampiris qui fournissait mon prédécesseur en gaz n'a jamais été en mesure de mettre en œuvre la fourniture et m' a déferé au contentieux pour 20€ de gaz jamais fournis.
- EDF vers lequel je me suis rabattu, m'a recommandé une entreprise pour l'installation d'une pompe à chaleur, lequel devait faire le nécessaire pour aménager les contrats gaz (à supprimer), électricité (à poursuivre). Par précaution j'ai informé EDF du changement. Or depuis Août 2017, EDF a clôturé tous les contrats. J'ai attiré l'attention par voie de réclamations tous les mois depuis septembre attention, qui n'a fini par avoir d'effet qu'en février 2018 date ou le service client m'a affirmé que la régularisation était faite. Pour finir fin mars ENEDIS s'est présenté à ma porte sans avertissement pour m'annoncer que le courant allait être coupé.

- Les implications des nouveaux intermédiaires est incompréhensible quid de ERDF, GRDF, ENEDIS, EDF ? Chacun fait un relevé aucun ne correspond. Quelles sont les responsabilités de ces intervenants ?

Je vous passe les détails de différentes péripéties dont une partie est consultable en ligne sur mon site. (www.gestetic.org).

Le bilan de cette expérience est que la dite concurrence n'a pour effet que la dégradation du service rendu et la mise sous tutelle des usagers complètement démunis face à une organisation mal conçue et dont les fournisseurs, concurrence oblige ne sont pas en mesure de remplir leurs obligations, avec des structures qui se renvoient la responsabilité des dysfonctionnements et des interlocuteurs incapables de résoudre rapidement les problèmes rencontrés faute de formation ou d'information.

Enfin la pratique de gérer les contrats par téléphone de même que les réclamations font que l'équilibre des contrats n'est plus respecté seul le fournisseur étant à même de conserver les preuves en cas de litige.

Rien n'est d'ailleurs prévu clairement comme obligation pour la gestion de ces données.

Dernier point qui m'interroge sur l'engagement des responsables politiques face leur demande de retour sur leur projet d'amélioration de la gestion de l'État

J'avais sur la sollicitation du Président de l'Assemblée Nationale faite dans l'émission télévisée « On n'est pas couché » voulu signaler certains des points mettant en cause l'équilibre de l'information des citoyens et la poursuite des pratiques réglementaires d'où est née la crise. Les manipulations de la valeur par la volatilité consistent à faire assumer aux éléments les moins avertis de la société mondialisée des risques générés par ceux qui en mobilisent immédiatement d'hypothétiques bénéfiques futurs tout en laissant les pertes à ceux les moins à même de les porter. Ceci a généré les exclusions par les prix et l'accroissement du nombre d'humains en situation précaire dans un schéma identique qui a conduit au populisme et aux dictatures ayant pour résultat une guerre et des holocaustes et autres atrocités.

Je n'ai reçu aucune réponse.

Je vous remercie à l'avance de votre prise en considération de mes interrogations mais mon expérience précédente me conduit à douter de l'engagement d'efficacité améliorée affichée par ce gouvernement dont vous êtes un des éléments portant le plus lourdement cette responsabilité.. Je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de toute ma considération

C.PLAETEVOET